

Pierre COLMAN

ENQUÊTE
SUR QUELQUES ORFÈVRES LIÉGEOIS
CONTEMPORAINS DU « ROI-SOLEIL »

Extrait du *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. CIII (1991), p. 105-123

LIÈGE
MAISON CURTIUS

ENQUÊTE SUR QUELQUES ORFÈVRES LIÉGEOIS CONTEMPORAINS DU « ROI-SOLEIL »

par Pierre COLMAN

Jean-Louis d'Eldereren, prince-évêque de Liège, donne aux orfèvres de sa capitale un nouveau règlement en date du 16 juin 1692. L'article 20 stipule qu'ils « devront mettre leur marque sur une platine de cuivre, qui demeurera en mains de Stevart, leur marqueur » (1). Cette « platine » (on dit aujourd'hui « cuivreau » ou — habituellement dans notre pays — « plaque d'insculpation ») doit permettre d'identifier à coup sûr le titulaire du poinçon, faute de quoi la garantie qu'il doit offrir ne saurait être effective.

Lorsque la Révolution a balayé le système corporatif, les plaques d'insculpation de l'Ancien Régime ont été ravalées au rang de vieilleries, et beaucoup d'entre elles ont disparu, au grand dam des gens de mon espèce. Ainsi en est-il à Liège. Les deux seules plaques qui soient parvenues jusqu'à nous datent de la période française.

Quelques marques d'orfèvres liégeois du temps des princes-évêques ont été rendues en toute certitude à leurs titulaires respectifs parce qu'ils ont signé en toutes lettres des pièces clairement poinçonnées. Les archives ont livré dans quelques cas des

(1) J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. I, Liège, 1948 (cité ci-après BRASSINNE), p. 98. Mains documents cités dans le présent article, en particulier les actes notariés, m'ont été signalés par d'obligeants fouilleurs d'archives. Je me plais à rendre un reconnaissant hommage à la mémoire de Georges Gouder de Beauregard et surtout de Nestor Mélon ; je remercie vivement M^{me} Paulette Pieyns-Rigo, conservateur des Archives de l'État à Liège, mon collègue Jean Lechanteur et — last but not least — mon épouse Berthe Lhoist. Leurs initiales apparaissent à la fin des références qu'ils m'ont données. Les références aux « registres paroissiaux » de Liège ne sont données que s'il n'est pas aisé d'y remonter.

documents probants à des degrés divers. Mais de telles chances sont rares. Le plus souvent, il faut mettre en parallèle telle marque, dûment située dans le temps, d'une part, les initiales et la biographie du titulaire putatif, d'autre part. La méthode est ardue et ne donne au mieux que des probabilités. Les pièces poinçonnées ne sont pas toujours bien datables ; elles sont parfois mal datées. Les biographies donnent de la tablature aux chercheurs, et tout spécialement lorsqu'ils ont affaire à des noms et à des prénoms très répandus.

Le professeur Joseph Brassinne a eu l'ambition de mettre un nom sur tous les poinçons onomastiques liégeois venus à sa connaissance, et les concours ne lui ont pas manqué. Sa monumentale publication sur l'orfèvrerie civile liégeoise fait autorité : c'est la bible des amateurs ; ce fut la mienne à mes débuts. Elle est à vrai dire assez loin de mériter tant de confiance. Et l'auteur n'a pas facilité la tâche de ses continuateurs : il s'abstient systématiquement de renvoyer aux documents d'archives qu'il a exploités (1).

André De Bèche, Anselme Delbrouck et le poinçon ADB

Prenons la notice qu'il consacre à André De Bèche (les variantes du nom vont jusqu'à Debege et même De Berche) en lui attribuant le poinçon ADB (fig. 1), qu'il suit de 1693 environ à 1703-1704. Il a fort peu d'informations sur l'orfèvre : acte de baptême (à Notre-Dame aux fonts le 13 novembre 1645) et mention dans la capitation de 1689 (2). « Je n'ai pas repéré la

(1) J'ai développé ce point, exemples à l'appui, dans le catalogue de l'exposition *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*, Liège, 1991 (cité ci-après Exp. Liège 1991), p. 26 et 28.

(2) BRASSINNE, p. 199. — ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE (ci-après AEL), *Etats*, 1477, f° 5 ; l'orfèvre (sa profession est dûment spécifiée) est « hors de la paroisse » ; il est taxé 2 florins, comme son confrère Jean Goblet, alors que Mathieu Lohonne doit en déboursier 4 (*ibidem*, f° 4v° et f° 5). La période d'utilisation du poinçon s'est depuis lors précisée et élargie : 1693-1694 à 1707-1708. Cfr Exp. Liège 1991, p. 48 ; le poinçon ADB qui nous occupe porte là le n° 2, car un homographe est utilisé en 1577 ; la nécessité de tels numéros d'ordre ne se fait pas sentir dans un article comme celui-ci.

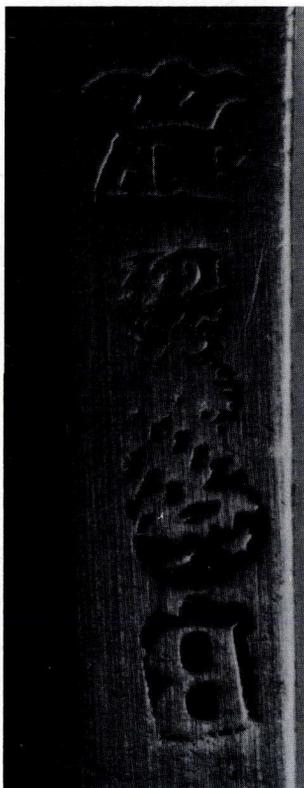


Fig. 1. — Poinçon du maître ADB, probablement Anselme Del Brouck, et non pas André De Bèche, avec les trois marques corporatives liégeoises de l'année 1695-1696.

*Photo Emm. de Moffarts,
Bruxelles. M4x.*

mention de son décès », avoue-t-il. J'ai cru l'avoir trouvée dans le registre de la paroisse Saint-André à la date du 3 juin 1719. Mais celui qui meurt ce jour-là ne travaille pas les métaux pré-

cieux ; il est sculpteur ⁽¹⁾. C'est dès le 19 juin 1696 que le disciple de saint Eloi a rendu l'âme. Le décès survient dans la petite paroisse Sainte-Aldegonde. C'est là que la capitation l'avait recensé et que ses parents avaient vécu ⁽²⁾. Et ce n'est pas tout. Un André « De Biche » épouse le 28 novembre 1686 une Catherine « Delbrouque » qui porte le nom de plusieurs orfèvres dont il va être question ; le couple a quatre enfants, en 1688, 1690, 1693 et 1694 ; trois d'entre eux sont baptisés dans cette même paroisse ; trois des parrains ont des noms familiers aux spécialistes de l'orfèvrerie liégeoise : Eustache Schoville, Denis Dieppe et Guillaume Dieppe (Dyep). Voilà de fort convaincantes convergences.

(1) P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966 (cité ci-après COLMAN), p. 280. La date s'accordait avec celle de la dernière apparition du poinçon, dont j'acceptais alors docilement l'attribution, et les orfèvres étaient nombreux dans la paroisse... Le sculpteur relève le Métier des charpentiers le 14 décembre 1700, tant pour lui-même que pour son père, Henry. Il épouse Marguerite Otte (Oot, Oothe, Woot) en la cathédrale le 27 novembre 1697 ; il a d'elle deux enfants (1699 et 1701) ; il l'enterre en 1703. Il convole avec Catherine Dossin (Dossen, Dosin, Dozin) en 1704, de nouveau à Saint-Lambert. Elle lui donne sept enfants (1705 à 1715) ; elle est toujours installée en 1736 dans la maison où le sculpteur a rendu l'âme, au Chapeau d'or, place du Marché ; elle meurt aux Incurables en 1748 (AEL, *Registres paroissiaux de Liège*, e.a 81, f° 425 v° et 115, f° 8 — « uxor Andreae Debeche sculptoris » — ; *Etats*, 1478, f° 141 v° ; *Métiers* 66, f° 139). Il travaille à l'Hôtel de ville (Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN, Le château d'Aigremont, dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, t. 5, 1975-1976, p. 147, n. 147. — Marylène LAFFINEUR-CREPIN et Bernard WODON, Contribution à l'étude de l'Hôtel de ville de Liège, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (ci-après *BIAL*), t. 88, 1976, p. 33 ; la modicité du paiement est expliquée par une hypothèse passablement audacieuse). C'est probablement le même artiste qui reçoit le 27 août 1715 la commande d'une statue de saint Roch ; mais le prénom n'est pas indiqué (AEL, *Cures. Saint-Nicolas au Trez*, reg. 18 et 29, non paginés, BL). D'après le chanoine Hamal, un sculpteur André Debèche est mort en 1705 (J. PHILIPPE, *Sculpteurs et ornemanistes*, Liège, 1958, p. 44) et a été enterré à Saint-Clément (R. LESUISSE, Tableaux et sculptures..., dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 19, 1956, p. 244 ; la date brille ici par son absence). Si ces renseignements sont exacts, ce qui est loin d'être assuré, il faut compter avec un homonyme de plus.

(2) Leur testament ne livre pas le nom de leurs enfants : AEL, *Echevins de Liège, Convenances et testaments*, 58, n° 252, 19/6/1677, à peu près illisible, et *Notaire M. Herck à Liège*, 18/8/1670 (BL). Un doute subsiste.

Mais sa veuve n'aurait-elle pas continué son activité sans changer de poinçon (1) ? L'hypothèse est à écarter, en tout cas, si c'est bien elle qui meurt moins de six mois après lui, le 16 décembre 1696. Mais on n'a ni le prénom de cette veuve « Dellebroux », ni le nom de son défunt mari ; et ce n'est pas dans la paroisse de Sainte-Aldegonde, mais bien dans celle de Saint-André que le décès a eu lieu.

On resterait dans la perplexité si un autre argument ne venait peser de tout son poids : le poinçon ADB peut être attribué à un autre maître.

Anselme, alias Ansea Delbrouck est jusqu'à présent demeuré presque totalement inconnu. Le 6 mai 1710, il procède à une rédemption de rente ; une rente qu'il avait reçue en héritage de son père, Jean, qui la tenait de son propre père, Ansea, lequel l'avait eue dans sa part lors d'un partage opéré le 4 août 1620 (2). L'acte, passé dans sa maison, en Pierreuse, dans la paroisse Saint-André, lui donne expressément la qualité d'orfèvre. Un des deux témoins est Marie Matoion (Mattogeon), veuve du procureur Vanderheyden, sa belle-mère. Son épouse, Marie-Elisabeth, baptisée à Notre-Dame aux fonts le 6 mars 1666, lui a donné six enfants, qui ont été tenus sur les mêmes fonts en 1698, 1700, 1702, 1704, 1706 et 1709. L'orfèvre (fils d'un Jean, les sources sont en concordance) l'avait été en 1660, le 30 mai. Il devait mourir le 20 mai 1722, toujours dans la paroisse Saint-André (3).

(1) La veuve d'un orfèvre liégeois qui prenait la succession de son mari conservait-elle ou non le poinçon dont il s'était servi ? Les règlements du « Bon Métier » ne fournissent pas la réponse. Peut-être avait-elle le choix (cfr G. HANSOTTE, *Les fèvres, Règlements et privilèges des XXXII métiers de la cité de Liège*, fasc. I, Liège, 1950, p. 165 ; il s'agit des potiers d'étain et de la « date de la marque »). Merci à Jean-Marc Zambon, élève-moniteur à mon Service, qui m'a aidé à essayer d'y voir clair. Mon savant et obligeant ami Piet Baudouin est d'avis que les poinçons passaient aux veuves tels quels, en règle générale. Pour comparaison, voir *Les orfèvres de Nantes*, Nantes, 1989, p. 17.

(2) AEL, *Notaire S.D. Taury à Liège* (NM et BL).

(3) Aucune confusion n'est à craindre avec son propre fils, né en 1709, qui porte son prénom : celui-ci est encore en vie en 1736 (AEL, *Etats*, 1478, f° 121 v°) ; il est clerc de procureur et vit dans la maison de son frère aîné Jean-Guil-laume, dont il sera question ci-après.

La dernière apparition du poinçon ADB se situe en 1707-1708. L'acte du 6 mai 1710 porte en guise de signature la marque d'Ansea Delbrouck, une croix un peu tremblante, « faite à la main gauche pour être incomodé de la main droite » (1). Tiendrait-on là une coïncidence significative ? Je ne le pense pas. Un maître-orfèvre hors d'état de travailler lui-même pouvait faire mettre son poinçon sur les objets sortis de son atelier.

On peut tirer argument, en revanche, du fait qu'aucun poinçon attribuable à l'intéressé n'a été rencontré jusqu'à présent.

Un autre orfèvre du même nom, prénommé Jean-Guillaume, est connu, et beaucoup mieux. C'est le propre fils d'Anselme. On repère sa trace depuis son baptême, le 24 mai 1700, jusqu'au décès de sa troisième épouse en 1769 (2). Le poinçon qu'on lui attribue est formé des lettres IDB, et non pas IGD. On le suit de 1732-1733 (peut-être 1728 déjà) à 1766 (3). C'est dire que le degré de vraisemblance atteint est fort élevé. Ainsi donc, le nom des deux maîtres, Delbrouck, ou Delle Brouck, entre autres variantes, pouvait être décomposé en deux parties.

C'est à Anselme qu'il faut attribuer le poinçon ADB, la conclusion s'impose.

(1) Cette affection est peut être à mettre en relation avec les dangers que la dorure au mercure faisait courir aux orfèvres.

(2) Il épouse Catherine-Thérèse Vanhanewyck, qui lui donne des jumeaux (1727), puis Marie Sarton, qui lui donne trois enfants (1729, 1731, 1732), puis Marie-Françoise Chambelin (Chambelain, Chambelan), qui lui en donne encore un (le 4 février 1736, alors que le mariage ne sera célébré que le 11/11/1749, l'anomalie est de taille) et qui meurt avant lui le 15 mars 1769. Cfr AEL, *Reg. par. Liège*, e.a. 118, f° 75v°. — *Etats*, 85, f° 121v° (la capitation de 1736 le recense en Pierreuse, A la Main d'or, la maison de son père, probablement). — *Saint-Nicolas au Trez*, reg.12, 4/4/1756, 15/6/1762 et 31/4/1764 (BL). — *Notaire De Caverenne à Liège*, 17/8/1730 (GB et BL). — *Notaire J. Gillissenne à Liège*, 2/8/1732 (BL) ; voir ci-après note 21. — *Notaire J. Caltrou à Liège*, 29/5/1759. — *Notaire P.G. Bovier à Liège*, 20/3/1761 (BL). — *Notaire J.D. Leruitte à Liège*, 31/1/1766 (NM). — BRASSINNE, p. 215. — COLMAN, p. 285. — Jean-Jacques van ORMELINGEN, Jean-Baptiste et Eglise Molinet ..., dans *BIAL*, t. 97, 1985, p. 131.

(3) Exp. Liège 1991, p. 58.

**Henri-Joseph Renard, Jacques Roideau
et les poinçons HR et IR**

Venons-en au texte que Brassinne consacre à Henri-Joseph Renard en lui assignant le poinçon IR. Le ton en est derechef tout à fait assuré. Le sens critique du lecteur attentif est cependant mis en éveil. L'orfèvre, baptisé le 20 mars 1678, se serait marié avec une demoiselle Hélène-Cécile Mathei, baptisée le 5 septembre 1708 et donc sa cadette de plus de trente ans ; et il aurait eu cinquante et un ans au moment du baptême du premier des six enfants qu'il a eus d'elle. Au moment de leurs baptêmes, leurs parents sont domiciliés soit dans la paroisse Saint-Séverin, soit dans celle, voisine, de Saint-Remacle en Mont ; or jamais les orfèvres ne s'y sont bousculés (1).

Grâce aux précieuses tables des « registres paroissiaux » de Liège, il n'est pas bien difficile de procéder aux contrôles ad hoc. Et tout de suite le doute obtient sa récompense. Hélène-Cécile Mathey, alias Mathei, a eu d'Henri-Joseph Renard un septième enfant, baptisé le 6 mars 1739 ; elle n'est donc pas morte « très peu de temps » après la naissance de son sixième enfant. Son époux, de son côté, n'a pas rendu l'âme le 12 janvier 1738. Il n'a pas non plus été tenu sur les fonts en 1678. Le nouveau-né en cause est le fils d'un Henri. Ce prénom ne sera donné à aucun des trois fils du mari de la demoiselle Mathey. Tous trois recevront celui de Gaspar, celui du père d'un autre Henri-Joseph Renard, baptisé, lui, le 27 octobre 1702, six ans avant Hélène-Cécile. C'est lui qu'elle a eu pour mari.

Peut-on reconnaître l'orfèvre dans le paroissien de Saint-André qui trépassa en 1738, « apoplexi et paralyti corre-

(1) BRASSINNE, p. 348-349. « Les parents habitaient la paroisse Saint-Séverin, vraisemblablement aux confins de celle-ci et de la paroisse Saint-Remacle-en-Mont, car, lors du baptême de leur deuxième et sixième enfant, ils sont mentionnés comme domiciliés dans cette dernière paroisse » écrit l'auteur. Ils ont plus vraisemblablement changé de domicile.

tus »⁽¹⁾ ? Le curé qui, ému sans doute, note cette précision, omet d'indiquer sa profession. Mais elle est révélée par une supplique adressée au prince-évêque par deux orphelins, Henri-Joseph et Jeanne Renard. Ils ont perdu « tout récemment par une mort subite leur père, maître-orfèvre », et leur mère depuis plusieurs années, expliquent-ils le 1^{er} février 1738. N'étant pas membres du Bon Métier, ils ne peuvent mettre en vente sans une permission spéciale le fonds de commerce qui représente l'essentiel de leur patrimoine. Ils l'obtiennent, pour deux années. Ils vont en demander une à nouveau, sans expliquer pourquoi, dès le 12 septembre 1739. Ils obtiendront confirmation, et rien de plus⁽²⁾.

Mais les choses se compliquent. Le prénom du père défunt est indiqué dans la seconde supplique : c'est Henri-Joseph. Sur le répertoire annexé, c'est Joseph ...

Un orfèvre Joseph Renard, veuf, habite en 1736 au Mouton d'or, en Neuvise, dans la paroisse Saint-André. Il a sous son toit, outre une servante, sa sœur Ailid⁽³⁾. Indication fort précieuse : une Isabelle-Ailid Renard est baptisée le 27 mai 1675 à Saint-Servais ; ses parents, Henri Renard et Anne Germay, alias Germeau(x), sont ceux du petit Henri-Joseph tenu sur les mêmes fonts le 20 mars 1678 ; il n'y a pas de Joseph parmi leurs cinq autres enfants. Anne apparaît dans un acte du 28 avril 1714 où sont cités son défunt mari et ses enfants Aily et Henri-

(1) AEL, *Reg. par. Liège*, 97. La table indique le 12 janvier 1734 ; c'est par erreur ; il faut le relever, tant les tables inspirent confiance, et très légitimement.

(2) AEL, *Conseil privé*, 330 (ancien 223). Cfr COLMAN, t. I, p. 37, n. 26. Édition du répertoire des objets : O. de SCHAETZEN, *Orfèvreries liégeoises*, Anvers, [1976], p. 288, annexe VII, et Lydia BRENNET-DECKERS, *Le bijou à Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *BIAL*, t. 93, 1981, p. 111 ; voir aussi p. 30, n. 62, p. 31, 58 et 106.

(3) AEL, *Etats*, 1478, f^o 98. Aily sera co-tutrice d'Henri-Joseph junior, « désagé », c'est-à-dire mineur d'âge. Elle obtiendra de chacun des deux orphelins une rente viagère de cent florins : elle a apporté au défunt, quand elle s'est installée sous son toit, des biens qu'elle n'a pas pris soin d'inventorier, et elle a « sacrifié sa jeunesse au service de sondit frère » ; toutefois, la rente ne lui sera pas servie tant qu'elle continuera à vivre chez l'un ou chez l'autre (AEL, *Notaire P.F. Quirini à Liège*, 22/2/1738, 9/5/1738, 16/5/1739 et 29/7/1739).



Fig. 2. — Poinçon du maître LM, probablement Lambert Maret, avec les trois marques corporatives liégeoises de l'année 1716-1717.

Photo J. Hayois, Bruxelles. M4x.

Joseph, marchand-orfèvre ⁽¹⁾. Henri-Joseph et Joseph ne font donc qu'un.

D'autres preuves en sont fournies par les registres paroissiaux de Liège : en effet, ils ne lui donnent habituellement que son premier prénom. On y trouve par ailleurs mention des deux orphelins. Ils ont été tenus sur les fonts de Notre-Dame, Jeanne le 18 septembre 1717, Henri-Joseph le 9 février 1721. La mère, Jeanne Mottet, a quitté ce monde le 4 mars 1724. Fille de l'or-

(1) AEL, *Notaire De Caverenne* (GB et BL) ; Henri-Joseph signe de son second prénom ; il s'agit de la confirmation d'une location de jardins en Péry visée par un acte passé la veille.

fèvre Lambert Mottet⁽¹⁾ et de Catherine Lem, baptisée le 27 septembre 1681, elle s'était mariée le 2 décembre 1706. Le couple avait fait baptiser une petite fille le 25 novembre 1710 et une autre le 11 juin 1713 ; elles étaient mortes en bas âge, l'une le 7 janvier 1714, l'autre le 1^{er} mars 1724 (trois jours avant Jeanne, peut-être de la même maladie) ; les mentions manquent à vrai dire de précision, si bien qu'un léger doute subsiste.

Un indice de plus, auquel les précédents donnent de la solidité, peut être tiré d'un acte notarié passé le 18 février 1698⁽²⁾. Un des témoins, que le notaire nomme Joseph Renard, signe, d'une belle écriture, « Henri Joseph Renard tesmoigne ». L'acte engage l'orfèvre Louis Desalle ; il est passé dans sa maison, sise en Neuvise, à l'enseigne du Cygne blanc. Renard est son apprenti, et il approche de son vingtième anniversaire, sauf coïncidences trompeuses sortant vraiment de la vraisemblance.

Henri-Joseph et Joseph se confondent, il faut décidément l'admettre.

Notre homme a laissé d'autres traces dans les archives liégeoises, en relative abondance.

Il compte parmi les trente-cinq marchands-orfèvres liégeois qui donnent procuration à Charles (De) Hontoir et à Herman Bovy en date du 13 octobre 1711, coalisés contre Jean-François

(1) Deux Lambert Mottet ont vécu à Liège à la même époque (BRAS-SINNE, p. 337-339. — Juliette ROUHART-CHABOT, *Archives de l'Etat à Liège. Inventaire des archives de Henri Dechamps ...*, photocopié, Bruxelles, 1963, 325-338 et 622 ; voir aussi p. 50). Celui qui a épousé Marguerite Franck puis Anne-Catherine Hoseau a-t-il été orfèvre ? Les deux auteurs précités le pensaient et je l'ai cru (COLMAN, p. 287. — Exp. Liège 1991, p. 62). J'ai cessé de le croire pour avoir opéré tout récemment de laborieuses vérifications : l'intéressé est constamment qualifié de marchand tout court ; installé sur le Pont d'Ile, il est paroissien de Saint-Adalbert. Son homonyme l'orfèvre a vécu, lui, en Neuvise, dans la paroisse Saint-André. Sa femme était membre d'une famille qui a compté au moins deux orfèvres. Devenue veuve le 18 novembre 1691, elle a continué à exercer le métier. Et cela dans la maison du Mouton d'or où son gendre allait vivre et mourir : une attestation rédigée le 2 juillet 1748, mais relative à des faits très antérieurs, est là pour le prouver (AEL, *Notaire F. Xheneumont à Liège*, PPR). Elle a vécu jusqu'au 22 juillet 1714. Or, le poinçon LM a encore été frappé en 1716-1717 (fig. 2) ; ce constat pousse Brassinne à des hypothèses aventureuses.

(2) AEL, *Notaire J. Sauveur à Liège* (NM).

Knaeps, qui cumule la fonction de gouverneur et celle de mar-queur (1).

Le 16 janvier 1719, il atteste sous serment, en compagnie de ses confrères Charles (De) Hontoir et Aymond Séverin, que si l'orfèvrerie est pesée « à la main » le poids n'est pas aussi exact que si la balance est « attachée fermement », « d'autant que la main tremble » (2).

Il réapparaît en 1727. Il est sans doute soupçonné d'avoir trempé dans une affaire de fausse monnaie. François Heynen, « orphèvre de son art », déclare « d'avoir depuis l'an 1717 jus-qu'en octobre 1726 travaillé en qualité de compagnon chez le Sr Joseph Renard, demeurant au Mouton d'or en Neuvise à Liège, et que pendant tout ce temps depuis les 6 heures du matin jus-que à 8 à 9 heures du soir, ledit Renard estoit toujours présent avec le comparant et autres ouvriers, et travailloit et préparoit nos ouvrages fort assiduellement sans jamais l'avoir veu travailler et préparer autres choses que des ouvrages de vaiselle d'argent, attestant même soub le même serment que pendant le temps que le comparant at demeuré chez le Sr Renard, ce dernier n'auroit seu travailler à quoy que ce fut sans que ledit comparant n'en auroit eu connaissance, adjoutant d'avoir trouvé que ledit Sr Renard estoit un très honeste homme, et un orphèvre très légal dans sa profession, qui n'auroit voulu rien faire d'illicite, et dans lequel il n'at jamais qu'il aye travaillé, ny par soi, ny par d'autres à faire des flaons, ou autres choses impermises concer-

(1) AEL, *Conseil privé*, 330 (ancien 223). Cfr COLMAN, p. 70. Brassinne a eu connaissance de ce document ; il le date par erreur du 31. Voici la liste des trente-quatre autres mandants : Mathieu Brulle, François Dupont, Nicolas Sprimont, Henry Fraikin, Olivier Tomson, Paskal Henaut, Guillaume Gabriel, Jacques Joesin, Dieudonné Goesin, Jean Doflein, Mathieu Rongé, Jean Mathar, Gérard De Bèche, Jaspar Dupont, Jacque Leroy, Godefroid Lovinfosse, Renier Haccour, André Burquins, Hubert Bovy, Joseph Merica, Jean Marnette le jeune, Englebert Piroton, Nicolas Mulkay, Mathieu Marnette, [Eustache] Scoville, Mathieu Colson, Théodore Longuehay, Théodore Marnette, Nicolas Henault, Jean-Michel Henault, Gilles Berrier, Englebert Stévert, Pierre Charlier et Martin Huberty. Les noms sont tels quels.

(2) AEL, *Notaire H.M. Firquet à Liège* (JL) ; l'acte est inachevé et annullé.

nants les monoyes ». Joseph Lefevre, qui a travaillé chez Renard depuis environ six ans, signe lui aussi l'attestation ⁽¹⁾.

Quelques années plus tard, Renard se trouve impliqué, en même temps que seize confrères, dans une affaire judiciaire : des « esterlains » (des poids d'un esterlin, environ 30 grammes) ont été saisis parce qu'ils n'étaient pas « saillés » (scellés, frappés des marques de garantie) ⁽²⁾.

Le 12 décembre 1734, il conclut un arrangement à l'amiable avec le notaire Jean Brixhe dans une affaire diablement embrouillée de rentes et de procès ⁽³⁾.

La capitation de 1736 précise que Henri-Joseph Renard était alors « mayer de la Fermeté », l'institution responsable du pavage des voies carrossables de la ville ⁽⁴⁾.

(1) AEL, *Notaire H. Nihoul à Liège*, 3/7/1727 (NM). « Flaons » est une amusante cacographie pour flans.

(2) AEL, *Notaire J. Gillissenne à Liège*, 2/8/1732 et 7/5/1734 (BL). Le notaire fait référence à un acte passé devant son confrère Lambert Pirson, dont les AEL n'ont malheureusement pas le protocole. Il reçoit la signature autographe de onze des maîtres. Il indique le domicile à deux exceptions près. Fusionnées, les deux listes livrent les renseignements suivants : Michel Jaspar (derrière Sainte-Catherine), Dieudonné Crasset et Jean alias Joannes Fabry (dessoub la tour), Jean-Guillaume Delbrouck et Guillaume Corvers (proche Saint-Séverin), Georges Alexandre et Tilman Derodt (en Souverain-Pont), [Charles] Fabry (paroisse Sainte-Ursule), Jean-François Dupont, Joseph-André Dupont, [Everard] Hoge ou Xhoge et [Mathieu] Brulle (en Neuvicé, comme Renard), Jean-François Kinaps ou Knaeps (devant les Mineurs), [Olivier] Tomson (en la rue du Pont), et enfin Toussaint Ponsart et Bartholomé Sauvage (adresses omises). Sur les poids d'orfèvres, voir P. COLMAN, Deux passages trompeurs dans les prescriptions imposées aux orfèvres de Liège en 1692 et 1693, dans *BIAL*, t. 98, 1986, p. 83-88.

(3) AEL, *Notaire H. Baiwir à Liège*, n° 152.

(4) H. de BECO, La fermeté de Liège aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans *Anciens Pays et assemblées d'Etats*, t. 65, 1975 ; notre orfèvre n'apparaît pas dans l'index ; il n'a pas compté parmi les « composants ». Il fait une apparition très discrète en 1733, comme associé d'une adjudication (AEL, *Cité*, 159, f° 52 v°). Il a pourtant détenu l'office de « maître du pavez », car son héritier le détiendra ; incapable, vu son âge, d'en exercer les responsabilités, il les délèguera, moyennant rétribution, à Ant(h)oine Las(s)ert, non sans en retirer un bénéfice substantiel (AEL, *Notaire Quirini*, 21/4/1738 et 22/1/1739). Sur la transmission de père en fils, voir Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, nouvelle édition, t. 2, Bruxelles, 1975, p. 214-216.



Fig. 3. — Poinçon du maître IR, probablement Jacques Roideaux, et non pas Joseph Renard, avec les trois marques liégeoises de l'année 1711-1712.

Photo Hugo Maertens, Bruges. M4x.

Moins d'un an avant sa mort, il donne en location la maison de la Croix d'or, à Coronmeuse, dont il est co-proprétaire ⁽¹⁾.

Les deux héritiers de l'orfèvre étaient bien loin d'être dans une situation financière quelque peu difficile, comme ils le donnent à croire au prince-évêque dans les deux suppliques évoquées plus haut.

L'inventaire après décès ne prend pas moins de quatre jours. Il livre des indications parlantes sur l'opulence de l'orfèvre : dans une des deux chambres du premier étage, on peut voir son portrait ; parmi les « hardes appartenantes au corp du défunt », quatorze chemises, vingt-cinq cravates, une perruque, une épée avec la garde d'argent ; parmi les meubles, une épINETTE ; dans la boutique, où les « caisses » (vitrines) sont au nombre de huit, « une cache de cuivre avec un peroquet ». De l'orfèvrerie et des

(1) AEL, *Notaire Quirini*, 25/2/1737 (NM). Elle fera par la suite l'objet de plusieurs autres contrats (*ibidem*, 24/3/1738, 23/10/1738 et 18/12/1740) ; le second cité ici est signé par l'orfèvre Louis-Joseph Dejosez, en sa maison du Lion verd.

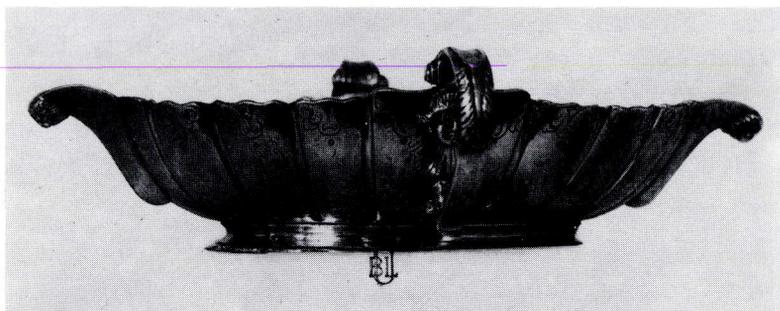


Fig. 4. — Saucière en argent aux poinçon liégeois de l'année 1720-1721, maître HR. D'après J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 3, 1936, pl. LXXXVII.

Photo CICB, Université de Liège.

bijoux à profusion. Dans les greniers, du froment, du seigle et de la « tremblene » (trèfle) en quantité.

Et quand le notaire en a terminé au Mouton d'or, il se rend à l'Ecrevisse, sous la tour de Saint-Lambert. Dans cette maison prise en location, l'orfèvre faisait prospérer — qui l'eût cru ? — un négoce de tissus, bas et chapeaux ; l'estimation du fonds dépasse 12 700 florins ⁽¹⁾.

Tout cela va faire l'objet d'un partage. Les sommes en cause laissent le lecteur ébahi. La liste des pièces d'orfèvrerie et de bijouterie ne compte pas moins de vingt-trois pages, celle des textiles vingt-deux ⁽²⁾.

A la rubrique immobilière, la fortune familiale ne comporte pas que la maison de Coronmeuse : une autre s'y ajoute, située à Flémalle-Grande ⁽³⁾.

(1) *Ibidem*, 5, 7, 8 et 10/2/1738.

(2) *Ibidem*, 23/9/1738 et 17/1/1739. Comptes familiaux ultérieurs : *ibidem*, 22/1 (n^{os} 86 et 88) et 22/4/1739.

(3) *Ibidem*, 11/10/1739. Opérations sur rentes : *ibidem* 31/7/1739 et 20/4/1740.

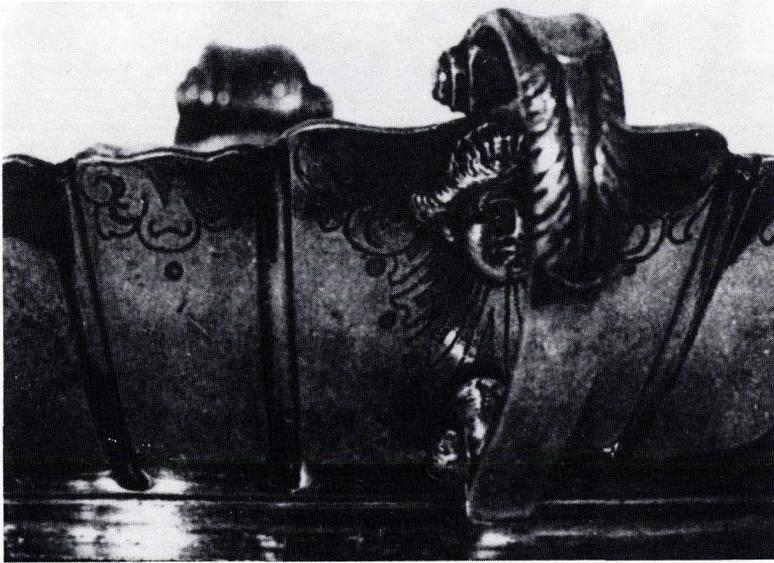


Fig. 5. — Détail de la saucière.

Le répertoire de l'orfèvrerie doit retenir ici plus particulièrement l'attention. Les pièces en argent de Bavière sont en nombre remarquablement élevé. Une « tourtière » (sans doute ce qu'on nommerait aujourd'hui une soupière ou pot à oille) est en argent d'Augsbourg, un gobelet en argent d'Aix. Nombreux sont les objets qui n'ont pas été fabriqués par l'orfèvre, mais bien achetés ; pour eux, la façon n'est pas portée en compte ; pour les autres, elle varie : dix sous l'once pour un bassin d'aiguère, quinze pour une théière, dix-huit pour une cafetière, vingt (un florin) pour un « calix ». Dans la « dépence », donc à l'usage quotidien de la maisonnée, il y a une petite théière, une boîte à thé, un sucrier et six cuillers à thé ...

Pierre-Paul Jonneau poinçonnait PPI, Denis-François Lamotte DFL et François-Joseph Vandenberg FIV. Faute de s'être comme eux écarté de l'usage liégeois, qui se contente de



Fig. 6. — Poinçons de la saucière : marques corporatives liégeoises de 1720-1721, maître HR, probablement Henri-Joseph Renard.

Photo anonyme. M4x.

deux lettres, Henri-Joseph Renard a légué aux chercheurs un problème fort ardu. Faut-il lui attribuer la marque IR (fig. 3), que l'on peut suivre de 1702⁽¹⁾ à 1723, ou la marque HR (fig. 6), suivie de 1715-1716 à 1730-1731 ?

Brassinne n'hésite pas à choisir IR. Il ne fait pas de propositions pour HR. Il se demande si deux orfèvres différents n'ont pas utilisé cette marque. Il l'a relevée en effet sur une saucière (fig. 4 et 5) qui date, croit-il, de 1754-1755. Mais il est dans l'erreur, ayant pris le poinçon de Joseph-Clément pour celui de

(1) Les deux plateaux au poinçon de 1693 que Brassinne a répertoriés (sous le règne de Jean-Théodore de Bavière, par inattention) sans pouvoir donner la lettre annale, illisible pour le premier, inconnue pour le second, sont en conséquence à dater de 1694-1710 jusqu'à plus ample informé. Le plat exposé en 1991 sous le n° 34 porte la lettre L plutôt que la lettre E, à en juger d'après l'allure de la branche horizontale ; il date dès lors de 1704-1705, plutôt que de 1698-1699. Le poinçon porte dans le catalogue le n° 3.



Fig. 7. — Marques corporatives liégeoises de 1720-1721, sous le règne de Joseph-Clément de Bavière, et de 1755, sous le règne de Jean-Théodore de Bavière.

Dessins P. Colman, M4x.

Jean-Théodore. Le millésime sous l'aigle bicéphale est illisible, mais c'est 1711 et non 1744, l'aspect de l'aigle, celui du blason de Bavière et celui de la lettre annale K le prouvent surabondamment (fig. 6 et 7). Le style de la saucière est à peine moins probant, contrairement à l'avis de Brassinne. Ainsi ramenée en 1720-1721, elle devient doyenne d'âge dans sa catégorie, non seulement pour Liège, mais pour la Belgique entière ⁽¹⁾.

(1) Exp. Liège 1991, n° 63 ; voir aussi n° 79 et n° 98. Pour la valeur de la lettre annale selon la dernière vision des choses, voir p. 25 et 38. Pour comparaison, saucières exécutées en 1752-1753 : Exp. Liège 1991, n° 124 ; voir aussi n°s 63, 79, 98, 109, 110, 137, 146, 151, 152, 153, 170 et 191. Pour comparaisons stylistiques, *ibidem*, n°s 39, 45, 46, 55, 59, 60 et 64, pièces échelonnées de 1700-1701 à 1723-1724.

Pour ma part, j'ai choisi HR ⁽¹⁾, attribuant IR à Joseph, qu'il fallait distinguer, croyais-je, d'Henri-Joseph. Renard ne porte le plus souvent que son second prénom ; mais lorsqu'il signe comme témoin vers la fin de son apprentissage, il les met tous les deux ; il les fait donner à son fils ⁽²⁾ ; il les a dans son acte de décès. Jamais, cependant, il n'utilise à ma connaissance le premier seul, que son père soit en vie ou non.

Il reste un moyen de sortir d'embarras. Si l'un des deux poinçons pouvait être attribué à un autre orfèvre, on serait en droit de procéder par élimination. Tout récemment, un document d'archives m'a révélé l'existence de l'orfèvre Jacques Roideau(x). En date du 30 mars 1701, il signe une attestation, de concert avec Bartholomé Bonhomme ; tous deux sont « marchands orphèvres de cette cité » ⁽³⁾. Objection : il a trépassé le 2 juin 1707, alors que la marque est utilisée jusqu'en 1723 au moins. Objection insurmontable ? Nullement. La veuve, Catherine-Marguerite Pietkin, qui a survécu jusqu'au 24 mars 1733, a maintenu l'atelier en activité sans changer le poinçon, il n'est pas téméraire de le croire ⁽⁴⁾.

(1) *Ibidem*, p. 56. Le poinçon porte dans le catalogue le n° 2.

(2) A son tour, Henri-Joseph junior signera simplement Joseph (AEL, *Notaire Quirini*, 9/5/1738 et 22/4/1739). C'est sans doute lui qui fait baptiser un enfant illégitime à Notre-Dame aux fonts le 15 février 1740, et c'est peut-être l'un des deux qui meurt dans la paroisse Saint-Remy le 1^{er} novembre 1750.

(3) AEL, *Notaire De Caverenne*. L'acte concerne le magnifique devant d'autel exécuté pour la cathédrale Saint-Lambert par l'orfèvre Nicolas-François Mivion, et c'est sa veuve qui a demandé l'attestation ; une autre lui sera délivrée le 28 septembre suivant. Sur ce chef-d'œuvre disparu, voir COLMAN, p. 68. La veuve a-t-elle poinçonné FM ? J'ai eu des doutes à ce sujet (COLMAN, p. 50 et 282) ; il se sont atténués (exp. Liège 1991, p. 52). Autre veuve maître-orfèvre : Marie-Anne Hogge (*ibidem*, p. 56, deuxième poinçon HI). En 1702, la confrérie de la Sainte-Trinité érigée en l'église Saint-Adalbert fait faire un ostensorium parvenu jusqu'à nous (COLMAN, p. 226, n° 375. — *Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège. Exposition d'art et d'histoire*, Liège, 1982, p. 236, n° VII.a.30. Les AEL conservent les comptes de la confrérie, mais pour les années 1737 à 1752 seulement... Les notes du curé Philippe Jamar (*Reg. par. Liège*, 82, non paginé, *in fine* ; cfr COLMAN, p. 77, n. 20) ne font pas mention de l'ostensorium, et c'est normal.

(4) Jacques-François Roideau(x) reçoit le baptême le 26 octobre 1660, Catherine-Marguerite Pietkin le 30 novembre 1654. Elle est née d'un Jean qui est selon toute vraisemblance l'orfèvre qui poinçonne IP et qui est en vie de

A défaut de certitude, ma conviction est faite : IR est le poinçon de Jacques Roideaux, puis de sa veuve, HR celui d'Henri-Joseph Renard.

Les orfèvres liégeois des derniers siècles de l'Ancien Régime, dont les ouvrages sont toujours plus appréciés et toujours plus attentivement étudiés, sont fort mal connus, à quelques exceptions près. Les faire sortir de l'ombre est pour moi un devoir. Et les plaisirs de l'enquête sont inépuisables.

1648 au plus tard à 1673 au plus tôt. Elle a pour marraine Marguerite Voes : autre nom d'orfèvre. Elle meurt dans la paroisse Saint-Adalbert. Le couple a quatre enfants entre 1683 et 1688 (le premier est baptisé le 23 avril, et non pas le 23 août comme l'indique la table) ; le quatrième, une fille qui porte les prénoms de sa grand-mère paternelle, a pour parrain Eustache Schoville, encore lui.

